

# REGLEMENT INTERIEUR DU BUDO CLUB CERGY

(Partie à conserver)

- 1) **La pratique du Judo, Jujitsu, Grappling, Taïso et Karaté Kyokushinkai nécessite obligatoirement un certificat médical**
- 2) **Par respect des règlements** en vigueur et pour le bon fonctionnement du club, **les cotisations doivent être intégralement versées en début de saison.** Toute cotisation est due et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon, de non-assiduité et raison sanitaire d'urgence. Seules les demandes de remboursement pour des raisons médicales ou déménagement (sur présentation d'un justificatif) seront étudiées. Les frais administratifs (adhésion club) compris dans la cotisation et le coût de la licence Fédérale, d'un montant de 57 €, ne sont en aucun cas remboursés et seront à régler en premier lieu.
- 3) **Tout accompagnateur ou parent doit s'assurer de la présence du professeur** ou d'un responsable du club sur le tapis de judo avant de laisser son (ses) enfant(s) sans surveillance. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident dans de telles circonstances.
- 4) **Le club se décharge de toute responsabilité en dehors des horaires de cours**
- 5) Le club ne peut être tenu responsable ni des accidents dont peuvent être victimes les enfants hors enceinte de la salle de judo et hors horaires des cours respectifs, ni des dégradations que ces derniers peuvent provoquer. Les locaux ne doivent subir aucune dégradation et les auteurs de détériorations seront rendus responsables de leurs actes.
- 6) **En cas d'absence**, avertir le professeur ou le club (sms, mail) dans les meilleurs délais. En cas de litige, le cahier d'appel fait foi de la présence effective de l'enfant au cours de judo.
- 7) **La pratique** du Judo, Jujitsu et Karaté Kyokushinkai se fait uniquement avec un kimono, un slip sous le pantalon pour tous et un tee-shirt sous la veste pour les filles. Tous les bracelets, chaînes, boucles d'oreilles, barrettes, bagues et bijoux de toutes sortes sont interdits et devront être laissés à la maison ce qui évitera les blessures, les vols, les pertes, les oublis ... Le club n'étant pas responsables des vols pouvant être commis Pour aller des vestiaires au tapis, il est strictement interdit de marcher pieds nus (prévoir des tongs, des zooris, des chaussons éventuellement). Les enfants qui attendent leur cours doivent être silencieux et ne perturber en aucune façon la séance en cours.
- 8) **Hygiène** : La pratique des sports de combat impose une bonne hygiène corporelle et, pour des raisons évidentes de sécurité, les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts régulièrement, les pieds et les mains devant être propres. Les élèves devront s'habiller dans les vestiaires et ne pas arriver en kimono au cours, ou alors celui-ci devra être totalement recouvert d'un survêtement pour ne pas être sali et pour ne pas s'exhiber en kimono dans la ville (la discrétion est une valeur du judoka, karateka et jujitsuka)
- 9) **La ponctualité** est nécessaire à une bonne pratique du es arts martiaux. L'appel, l'échauffement, le rappel des techniques apprises aux cours précédents, etc., en sont des phases importantes. L'horaire qui vous est indiqué est celui du début effectif du cours sur le tapis. Venir donc un peu plus tôt pour pouvoir se changer dans le vestiaire. En cas de retard, il convient de s'en excuser auprès du professeur.
- 10) **Le professeur** est responsable de la discipline et du bon déroulement des cours. En cas de non-respect des règles morales et de disciplines, le professeur se réserve le droit d'exclure l'élève du tapis.
- 11) **Pour toute manifestation sportive** (tournois amicaux, compétitions officielles, entraînements hors du club) une convocation est remise et à laquelle il est impératif, pour des raisons d'organisation et de politesse, de répondre par " OUI " ou par " NON ". L'absence de réponse entraînera la non-participation au tournoi suivant.

Le bureau



## FICHE B

### PARTIE A REMPLIR RECTO-VERSO, SIGNER ET RENDRE OBLIGATOIREMENT AU CLUB

Je soussigné(e) Mme, M. ....

Parent/Tuteur légal de l'enfant .....

#### Certifie être informé(e) des obligations et recommandations suivantes:

- \* Prendre connaissance et respecter le règlement intérieur de la section
- \* Le Club n'est pas tenu responsable des accidents qui pourraient survenir pendant la pratique du sport tant que l'adhérent ne s'est pas acquitté du montant de sa cotisation
- \* Fournir un certificat médical autorisant la pratique du «judo-jujitsu en compétition»
- \* Prendre connaissance sur les panneaux affichés au Dojo les informations relatives à la licence/assurance proposée par la FFJDA
- \* De prévenir le professeur de toute absence
- \* De s'assurer de la présence du professeur avant chaque cours (le club n'étant pas responsable pour tout accident qui surviendrait pendant l'horaire d'un entraînement annulé)
- \* D'être présent à la fin des cours (le club n'étant pas responsable pour tout accident qui surviendrait après l'horaire d'un entraînement)

Certifie avoir lu et accepter le règlement

#### Diffusion de photos sur le site Internet du club

J'autorise

Je n'autorise pas

la diffusion de photos qui seraient éventuellement prises de mon enfant dans le cadre de sa pratique sportive sur le site Internet du BUDO CLUB CERGY (résultats sportifs, démonstrations, photos de groupe).

A..... Le.....

Lu et approuvé

Signature:

**A NOTER:** l'absence de réponse équivaut à un accord